

**Banque du Canada**  
**Renseignements complémentaires sur les prêts et créances figurant au bilan**  
**au 28 février 2014**

**Tableau 1 : Prêts et créances – Ventilation détaillée**

|   | (En millions \$) |
|---|------------------|
| Autres avances aux membres de l'ACP <sup>1</sup>              | 52.9             |
| Prises en pension à plus d'un jour <sup>2</sup>               | 0,0              |
| Prises en pension à des fins de gestion de bilan <sup>3</sup> | 0,0              |
| Prises en pension spéciales <sup>4</sup>                      | 0,0              |
| Autres créances   | 4.9              |
| Encours des prêts et créances                                 | 57.8             |

**Tableau 2 : Valeur au marché et composition des titres pris en pension pour plus d'un jour**

|  | (En millions \$) |       |
|--|------------------|-------|
| Titres émis ou garantis par le gouvernement canadien         | 0,0              | 0,0 % |
| Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial       | 0,0              | 0,0 % |
| Titres émis par une municipalité                             | 0,0              | 0,0 % |
| Titres de sociétés <sup>5</sup>                              | 0,0              | 0,0 % |
| Papier commercial adossé à des actifs <sup>6</sup>           | 0,0              | 0,0 % |
| Valeur totale des titres pris en pension pour plus d'un jour | 0,0              | 0,0%  |
| Encours des prises en pension à plus d'un jour               | 0,0              |       |
| Taux de nantissement   | 0%               |       |

**Tableau 3 : Valeur au marché des titres prises en pension à des fins de gestion de bilan**

|  | (En millions\$) |
|--|-----------------|
| Titres émis par le gouvernement canadien                     | 0,0             |
| Encours des prises en pension à des fins de gestion de bilan | 0,0             |
| Taux de nantissement   | 0,0%            |

<sup>1</sup> Les avances à un jour sont garanties par des titres admissibles à cette fin dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour de plus amples renseignements, cliquez sur ce lien : [http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2010/09/securetes\\_191212.pdf](http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2010/09/securetes_191212.pdf)

<sup>2</sup> Consultez le Tableau 2 pour connaître la composition des titres pris en pension pour plus d'un jour. Les modalités d'application du mécanisme de prise en pension à plus d'un jour sont disponibles à l'adresse: [http://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2010/03/nouv\\_terme\\_190110.pdf](http://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2010/03/nouv_terme_190110.pdf)

<sup>3</sup> Consultez le Tableau 3 pour connaître la composition des titres prises en pension à des fins de gestion de bilan. Les modalités d'application du mécanisme de prise en pension à plus d'un jour à des fins de gestion sont disponibles à l'adresse suivante : [http://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2010/12/modalites\\_gestion300410.pdf](http://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2010/12/modalites_gestion300410.pdf)

<sup>4</sup> Sauf indication contraire, les prises en pension spéciales sont des opérations de pension à un jour portant sur des titres du gouvernement canadien

<sup>5</sup> Pour les nouvelles exigences d'admissibilité entrées en vigueur le 19 décembre 2012, les détails sont disponibles à l'adresse : [http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2010/09/securetes\\_191212.pdf](http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2010/09/securetes_191212.pdf)

<sup>6</sup> Le papier commercial adossé à des actifs doit répondre aux critères et conditions d'acceptation en garantie fixés pour le mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour en savoir plus, cliquez sur ce lien : [http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2010/09/securetes\\_191212.pdf](http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2010/09/securetes_191212.pdf)